

Convocation : 19.07.2022

Affichage : 19.07.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 12 – Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet 2022 à 17h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN,
M. Vladimir FÉLICIJAN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE,
Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Jean-Claude CORNET a donné procuration à Mme Maryse MONNIER
Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE pour délibérer pendant son absence de 17h50 à 18h30.

Absent : M. Michel LAQUAY

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

2022-71 : Choix des entreprises dans le cadre du marché public de travaux pour la requalification du centre bourg et la valorisation de sa traversée par la RD514.

A la demande de monsieur le maire, la maîtrise d'œuvre du projet de requalification du centre bourg, Monsieur Benoît DUMOUCHEL de l'atelier Zenobia, mandataire, et Madame Camille TRIBOUILLARD de l'entreprise ECR-Environnement, présentent le contexte de la procédure, la méthodologie de l'examen des candidatures et des offres, pour une équité absolue.

Puis, ils rappellent les critères de sélection et exposent l'analyse des offres des différents candidats.

Lot 1 : VRD

Récapitulatif des notes obtenues pour le marché pour la solution de base

Sociétés	CRITERES		Note sur 20 points	Classement final
	Critère prix – 40 %	Critère valeur technique – 60 %		
MARTRAGNY	40,00	57,00	19,40	1
MASTELLOTTO	39,90	44,25	16,83	4
COLAS	37,50	48,00	17,10	3
EUROVIA	36,92	57,00	18,78	2

Compte tenu de l'analyse, l'offre de la société MARTRAGNY est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est donc proposé à la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à la société MARTRAGNY.

Son offre de base s'élève à : **887 961.18 € HT**

Lot 2 : Éclairage public

Récapitulatif des notes obtenues pour le marché pour la solution de base

Sociétés	CRITERES		Note sur 20 points	Classement final
	Critère prix – 40 %	Critère valeur technique – 60 %		
INEO	40,00	50,40	18,08	1
TEIM	36,93	47,40	16,87	3
SPIE	31,29	54,00	17,06	2
BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	28,27	54,90	16,63	4

Compte tenu de l'analyse, l'offre de la société INEO est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est donc proposé à la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à la société INEO.

Son offre de base s'élève à : **129 799,00 € HT**

Lot 3 : Maçonnerie

Récapitulatif des notes obtenues pour le marché pour la solution de base

Sociétés	CRITERES		Note sur 20 points	Classement final
	Critère prix – 40 %	Critère valeur technique – 60 %		
VALLOIS	37,78	52,05	17,96	2
MARTRAGNY	40	52,50	18,50	1

Compte tenu de l'analyse, l'offre de la société MARTRAGNY est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est donc proposé à la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à la société **MARTRAGNY**.

Son offre de base s'élève à : **282 956,00 € HT**

Lot 4 : Paysage

Récapitulatif des notes obtenues pour le marché pour la solution de base.

Sociétés	CRITERES		Note sur 20 points	Classement final
	Critère prix – 40 %	Critère valeur technique – 60 %		
OXALIS	40	58.20	19.64	1
VALLOIS	35,10	57.60	18,54	2
SAINT-MARTIN PAYSAGE	31,64	46.20	15,63	3

Compte tenu de l'analyse, l'offre de la société OXALIS est l'offre économiquement la plus avantageuse

Il est donc proposé à la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à la société **OXALIS**.

Son offre de base s'élève à : **267 316,64 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir les offres des entreprises citées ci-après, mieux-disantes et techniquement conformes au CCTP pour un montant total de 1 568 032,82 € H.T.

LOT 1 : MARTRAGNY - 887 961,18 € HT

LOT 2 : INEO - 129 799,00 € HT

LOT 3 : MARTRAGNY - 282 956,00 € HT

LOT 4 : OXALIS - 267 316,64 € HT

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain SCRIBE

Convocation : 19.07.2022

Affichage : 19.07.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 12 – Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet 2022 à 17h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN,
M. Vladimir FÉLICIJAN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE,
Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Jean-Claude CORNET a donné procuration à Mme Maryse MONNIER
Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE pour délibérer pendant son absence de 17h50 à 18h30.

Absent : M. Michel LAQUAY

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

2022-72 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux sur le domaine public départemental

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, il est prévu de sécuriser la traversée sur la RD514 par la réalisation de plateaux surélevés, de réaménager la place Stanier, de créer des parcs de stationnement, de prolonger la vélomaritime et de réaliser un cheminement piétonniers le long de la RD514.

Afin d'harmoniser les aménagements et optimiser les moyens, le Département du Calvados et la commune d'Asnelles ont souhaité recourir à un transfert de maîtrise d'ouvrage. Le maître d'ouvrage désigné exerce cette fonction pour l'ensemble de l'opération et assure toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction. Une convention entre les parties détermine les modalités d'organisation, de réalisation et de financement des travaux et autorise l'occupation du domaine public routier départemental nécessaire à la réalisation des travaux. La commune a été désignée comme maître d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'aménagement du centre bourg.

Le conseil municipal approuve ce projet de transfert de maîtrise d'ouvrage et autorise monsieur le maire à signer la convention.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain SCRIBE

Convocation : 19.07.2022

Affichage : 19.07.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 12 – Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet 2022 à 17h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN,
M. Vladimir FÉLICIJAN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE,
Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Jean-Claude CORNET a donné procuration à Mme Maryse MONNIER
Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE pour délibérer pendant son absence de 17h50 à 18h30.

Absent : M. Michel LAQUAY

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

2022-73 : Nature des travaux à envisager pour protéger la dune côté sud (côté terrain CLNA)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que vu l'état dégradé des protections de la dune du côté sud, il est urgent de les remplacer. Il est proposé d'acheter du matériel, poteaux, planches, visserie, pour faire les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander des devis puis d'acheter le matériel nécessaire pour réaliser les protections contre l'érosion de la dune.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain SCRIBE

Commune d'ASNELLES

Convocation : 19.07.2022

Affichage : 19.07.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 12 – Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet 2022 à 17h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN,
M. Vladimir FÉLICIJAN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE,
Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Jean-Claude CORNET a donné procuration à Mme Maryse MONNIER
Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE pour délibérer pendant son absence de 17h50 à 18h30.

Absent : M. Michel LAQUAY

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

2022-74 : Autoriser le Maire à signer la promesse de vente et la vente de l'immeuble sis 14 rue de Southampton

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 14 mars 2022 (délibération 2022-14) et lui a donné son accord pour entreprendre toute démarche préalable à la vente de l'immeuble communal situé 14 rue de Southampton.

L'immeuble ayant trouvé acquéreur, monsieur le maire demande l'autorisation de poursuivre les démarches pour finaliser la vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à

- effectuer toute démarche nécessaire à la mise en vente de l'immeuble,
- signer le compromis de vente,
- signer la vente.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain SCRIBE

Commune d'ASNELLES

Convocation : 19.07.2022

Affichage : 19.07.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 12 – Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet 2022 à 17h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN,
M. Vladimir FÉLICIJAN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE,
Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Jean-Claude CORNET a donné procuration à Mme Maryse MONNIER
Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE pour délibérer pendant son absence de 17h50 à 18h30.

Absent : M. Michel LAQUAY

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

2022-75 : Demande de prolongation du télétravail de Virginie Madeleine pour un an

Madame Virginie Madeleine ayant déménagé pour des raisons familiales en 2021 demande une prolongation de sa mise en télétravail, à partir du 1^{er} septembre 2022 :

- Deux jours en présentiel
- Trois jours en distanciel

Sa demande est acceptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain SCRIBE

Commune d'ASNELLES

Convocation : 19.07.2022

Affichage : 19.07.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 12 – Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet 2022 à 17h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN,
M. Vladimir FÉLICIJAN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE,
Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Jean-Claude CORNET a donné procuration à Mme Maryse MONNIER
Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE pour délibérer pendant son absence de 17h50 à 18h30.

Absent : M. Michel LAQUAY

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

2022-76 : Demande de vente de produits annexes à l'accueil par le régisseur du camping Quintefeuille d'Asnelles

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le régisseur du camping à vendre, à titre personnel et pour le bien-être des campeurs, quelques articles, tels que :

Extincteur (30€) Kit premiers secours (12€) Chupa chups (0,50€) Paquet de bonbons (1€) Bonbons coquilles Zip et Zap (0,20€) Sac de charbon de 50 litres (14,50€).

Ainsi qu'au bénéfice de l'association des *Amis de la grange à dîme* d'Asnelles les livres sur l'histoire d'Asnelles. Il est demandé d'exclure de la vente tout livre ne concernant pas la commune.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain SCRIBE

Convocation : 19.07.2022

Affichage : 19.07.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 12 – Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet 2022 à 17h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN,
M. Vladimir FÉLICIJAN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE,
Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Jean-Claude CORNET a donné procuration à Mme Maryse MONNIER
Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE pour délibérer pendant son absence de 17h50 à 18h30.

Absent : M. Michel LAQUAY

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

2022-77 : Nomination d'un régisseur suppléant au camping

Monsieur le maire explique que, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Marilyn CROCQUEVIEILLE, régisseur du camping doit être remplacée.

A l'unanimité des votants, Monsieur Gilles HEURTIER est nommé mandataire suppléant du régisseur.
M. Gilles HEURTIER ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain SCRIBE

Commune d'ASNELLES

Convocation : 19.07.2022

Affichage : 19.07.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 9 – Votants : 12 – Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 25 juillet 2022 à 17h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Michel GRIMOIN,
M. Vladimir FÉLICIJAN, Mme Evelyne LAMANDÉ, Mme Aude LELIÈVRE,
Mme Maryse MONNIER, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Jean-Claude CORNET a donné procuration à Mme Maryse MONNIER
Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Vladimir FÉLICIJAN
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à M. Alain SCRIBE pour délibérer pendant son absence de 17h50 à 18h30.

Absent : M. Michel LAQUAY

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

2022-78 : Achat d'un disque dur au camping

Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'achat d'un disque dur externe pour assurer la sauvegarde des données informatiques du camping municipal. Cet achat se fera auprès de notre informaticien (INFORMATIQUE PEOPLE).

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition d'un disque dur externe et autorise Monsieur le maire à signer le devis.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain SCRIBE